



STFrance
06/10/2015

Le droit d'alerte se poursuit

Le Comité Central d'Entreprise réuni le 6/10 a poursuivi la procédure de « droit d'alerte » après examen d'un rapport de l'expert SECAFI. Dans notre cas cette procédure est assez formelle car « l'alerte » a déjà largement été donnée.

Cependant il s'agit d'un outil dont il faut se servir pour poursuivre notre combat.

Ci-dessous vous trouverez la déclaration des élus du CCE et une déclaration complémentaire faites par les élus CGT. N'ayant pu convaincre nos collègues de prendre en compte nos propositions, nous les avons exprimées en tant que CGT.

Déclaration des membres du Comité Central d'Entreprise lors de la séance extraordinaire du mardi 6/10/2015 suite au rapport d'expertise déclenché dans le cadre de la procédure d'alerte.

Conformément aux dispositions des articles L.2323-80 et L.2323-81 du code du travail, le Comité Central d'Entreprise décide, à l'unanimité de ses membres, de procéder à la saisine du Conseil d'Administration de STMicroelectronics SA et de faire procéder à l'information des associés.

Le CCE reprend les conclusions du rapport :

1. Il est nécessaire de passer des composants aux systèmes dans les 2 marchés les plus porteurs des semi-conducteurs, l'IoT et l'ADAS automobile et de repenser l'accès au marché pour le numérique (accéder aux marchés de niches).
2. La séparation entre EPS numérique français et SPA analogique italien devrait être abandonnée pour retrouver une coordination et des offres produits communes.
3. Il est important de créer une nouvelle dynamique sur de nouveaux marchés, incarnée par une équipe de direction renouvelée.

A l'unanimité les membres du CCE demandent la position du Conseil d'Administration de STMicroelectronics SA sur le rapport et ses conclusions.

A l'unanimité les membres du CCE demandent également la transmission du rapport au Conseil de Surveillance de STMicroelectronics NV et attendent sa position sur le rapport et ses conclusions.

Déclaration complémentaire des élus CGT

1. L'exploration nécessaire de nouveaux marchés du numérique doit se faire en parallèle avec le maintien des efforts dans les secteurs où ST est présent aujourd'hui, comme les décodeurs. De même le savoir-faire accumulé dans les décodeurs peut être utilisé dans d'autres secteurs comme les circuits pour infrastructures télécoms.
2. La R&D technologique doit être poursuivie, dans deux voies; celle du FDSOI et celle de la préparation du retour dans la technologie standard. Des coopérations doivent être recherchées pour cela, mais ces coopérations ne peuvent exister sans effort propre de ST; cet effort dans la technologie est justifié par le maintien dans le numérique.
3. La voie de la fonderie doit être réellement explorée.
4. Concernant les moyens de cette stratégie offensive, il est clair qu'un retour complet dans le numérique nécessitera un apport de capital. Pour commencer des ressources sont mobilisables : par l'arrêt de la distribution des dividendes, le recours à l'endettement, et l'utilisation correcte des subventions publiques.

Les membres CGT du CCE demandent la position du Conseil d'Administration de STMicroelectronics SA sur nos demandes complémentaires.

Les membres CGT du CCE demandent également la transmission du rapport au Conseil de Surveillance de STMicroelectronics NV et attendent sa position sur nos demandes complémentaires.